



RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DE DORDOGNE

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Dordogne est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre total de dossiers déposés auprès du secrétariat a diminué de 22% sur un an, s'élevant à 797 en 2020 contre 1022 en 2019. Cette évolution est moins marquée que les tendances régionale (-25.5% en Nouvelle-Aquitaine) et nationale (-24%). Elle s'inscrit dans un mouvement continu de baisse depuis 5 ans, en moyenne de 10%/an, mais son ampleur semble s'expliquer essentiellement par les effets de la crise sanitaire et des confinements. La commission de surendettement et son secrétariat ont toujours poursuivi leurs activités et différentes mesures ont été mises en place pour garantir la continuité du service public.

La proportion de dossiers recevables avec un bien immobilier résidence principale est de 16.53%, en baisse de 2.2 points par rapport à 2019. Cette année encore, cette proportion reste plus élevée qu'au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine (12.80%) et de la France entière (10.22%).

Par ailleurs sur 12 mois glissants à fin septembre 2020, la proportion de redépôts en Dordogne (46.41%) est en hausse de 3 points, et légèrement supérieure aux taux calculés pour la région (45.04%) ou la France (44.28%).

Recevabilité et orientation

Le taux de dossiers décidés irrecevables passe de 6.86% en 2019 à 5.5% en 2020, légèrement plus élevé qu'au niveau régional (4.49%) et national (4.68%). Ainsi, en valeur brute le nombre de dossiers déclarés irrecevables est de 44 contre 68 en N-1.

Dans ce contexte de baisse des dépôts de dossiers, le nombre de dossiers orientés par la commission fléchit de 18.9%. Cette baisse est plus marquée au plan régional (-22.8%) et national (-21.9%).

La part de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier atteint 47.49% en Dordogne, en baisse de 2 points par rapport à 2019. Cette proportion est respectivement au niveau régional et national de 48.04% et 49.22%.

La part de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire est de 43.39%, plutôt stable cette année, proportion conforme au national et légèrement en dessous de la Région (44.10%).

Les orientations vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ont encore diminué et n'ont concerné qu'un nombre très limité de dossiers (5, soit 0.66% des dossiers orientés). Comparable aux niveaux national et régional.

En parallèle, le réaménagement des dettes a concerné 56.08% des dossiers orientés, valeur très proche de celle de N-1.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

En 2020, les mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement représentent 33.14% des dossiers traités ; dans 80% des cas, ces mesures permettent de régler la situation de surendettement (les 20% sont des mesures d'attente).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Le niveau observé en Dordogne en 2020 (33.14%) est inférieur à celui de la région Nouvelle-Aquitaine (38.21%) et au niveau national (41.04%).

La proportion des mesures imposées suite RP sans LJ est de 40% des dossiers traités, chiffre identique à la région.

Les plans conventionnels (concernant les dossiers avec bien immobilier) représentent 14.45% des dossiers traités soit une proportion plus importante qu'au niveau national notamment (9%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances) ne représentent que 7.05% des dossiers traités en 2020 contre 6.66% en 2019. Le niveau observé en Dordogne est similaire à celui de la région Nouvelle-Aquitaine et reste légèrement inférieur à la proportion nationale (8.53%). Il a tendance à évoluer à la hausse.

Pour conclure, la proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement atteint 74,85% en Dordogne, 76.65% en région Nouvelle –Aquitaine et 76.15% au plan national soit 3 dossiers/4.

Les jugements infirmant une **décision d'irrecevabilité** ou de déchéance de la commission de la Dordogne, à la suite d'un recours, n'ont concerné que 3 dossiers en 2020 contre 11 dossiers en 2019.

En parallèle, 9 jugements contre 15 l'année précédente ont infirmé une **décision de recevabilité** de la commission.

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	-	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	-	
Organismes et travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>3 réunions 56 personnes</i>	Présentation des formations de la Banque de France. WEBINAIRES sur le surendettement et l'inclusion bancaire.
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	-	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	-	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	-	
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	6 actions : 27 jeunes, 1 collégien, 1 professeur	Gestion du budget à destination des jeunes / Explication de la procédure de surendettement.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont continué à échanger pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

3 stages pratiques ont été organisés (dont 2 en visio) au profit de 56 travailleurs sociaux.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Le traitement des dossiers comportant des biens en indivision est toujours complexe car il est difficile pour les personnes surendettées concernées par une sortie d'indivision de mettre en œuvre les dispositions législatives en la matière.

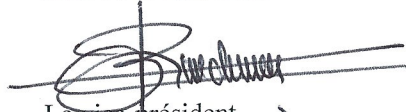
Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Impacts de la crise sanitaire de 2020 :
 - o Il a été difficile pour les personnes surendettées de déposer un dossier de surendettement lors du 1^{er} confinement du fait des difficultés pour gérer la constitution et l'envoi des dossiers sous forme papier ; le nouveau portail de déclaration en ligne (portail déposant) ouvert en décembre 2020 permet dorénavant de pallier cette difficulté.
 - o La rencontre des usagers avec les travailleurs sociaux du département fortement perturbée, du fait des mesures restrictives, a mis en exergue l'importance d'un réseau fort d'acteurs sociaux ayant une parfaite connaissance de la procédure de surendettement.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- Nombre croissant de dossiers comprenant des véhicules en LOA (Location avec Option d'Achat) et quelques difficultés d'interprétation des créanciers quant à la teneur de leurs déclarations ; ces difficultés devraient s'estomper avec les nouvelles modalités de classification et de déclaration de ces créances, entrées en vigueur en décembre 2020.

Date : 9 février 2021



Le vice-président,
Didier BIANCHINI
DDFIP de la Dordogne



Le secrétaire,
Christophe DUTHILLEUL
Directeur de la Banque de France

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Indicateurs	2019	2020	variation 2020/2019 en %
Dossiers déposés	1022	797	-22%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	43.47%	46.41%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	7.20%	5.82%	
Dossiers décidés recevables par la commission	922	756	-18.0%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	18.76%	16.53%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	68	44	-35.3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	47.06%	38.64%	
Dossiers orientés par la commission	932	756	-18.9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49.57%	47.49%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	43.99%	43.39%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	2.68%	0.66%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	53.33%	55.95%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1126	851	-21.4%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	5.68%	6.11%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	6.04%	5.17%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	42.54%	40.31%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	1.69%	0.82%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	13.14%	14.45%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	6.04%	7.64%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	7.10%	6.82%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	30.91%	33.14%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	24.25%	26.09%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	12.17%	14.57%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	6.66%	7.05%	

Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	74.51%	74.85%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	11	3	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	15	9	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	5%	4%	4%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	40%	40%	39%
Part des plans conventionnels conclus*	14%	12%	9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	33%	38%	41%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	75%	77%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
DORDOGNE	Dettes financières	27 457	625	2787	72.9%	82.7%	18115	3.0
	dont dettes immobilières	14827	156	282	39.4%	20.6%	84337	2
	dont dettes à la consommation	12137	547	2130	32.2%	72.4%	11929	3.0
	dont autres dettes financières	493	303	375	1.3%	40.1%	778	1.0
	Dettes de charges courantes	3098	557	2305	8.2%	73.7%	3236	3.0
	Autres dettes	7105	394	884	18.9%	52.1%	1873	2.0
	Endettement global	37660	756	5976	100.0%	100.0%	1898	7.0

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
NOUVELLE - AQUITAINE	Dettes financières	346265	8550	39137	73.1%	83.0%	15952	3.0
	dont dettes immobilières	162875	1686	2911	34.4%	16.4%	83714	1.0
	dont dettes à la consommation	175462	7663	30982	37.0%	74.4%	13146	3.0
	dont autres dettes financières	7929	4247	5244	1.7%	41.2%	817	1.0
	Dettes de charges courantes	56696	7812	30338	12.0%	75.9%	3289	3.0
	Autres dettes	71031	5478	11993	15.0%	53.2%	1851	2.0
	Endettement global	473991	10297	81468	100.0%	100.0%	18501	7.0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	3 535 855	87 573	408 852	73,2%	83,3%	15 553	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	<i>1 662 369</i>	<i>15 201</i>	<i>25 865</i>	<i>34,4%</i>	<i>14,5%</i>	<i>93 760</i>	<i>1,0</i>
<i>dont dettes à la consommation</i>	<i>1 793 753</i>	<i>78 276</i>	<i>325 366</i>	<i>37,1%</i>	<i>74,5%</i>	<i>13 214</i>	<i>3,0</i>
<i>dont autres dettes financières</i>	<i>79 733</i>	<i>46 279</i>	<i>57 621</i>	<i>1,7%</i>	<i>44,0%</i>	<i>820</i>	<i>1,0</i>
Dettes de charges courantes	607 599	82 145	311 562	12,6%	78,2%	3 585	3,0
Autres dettes	686 005	56 876	124 022	14,2%	54,1%	1 858	2,0
Endettement global	4 829 459	105 076	844 436	100,0%	100,0%	19 150	7,0